

REGULATEUR DE FOND



FANTOMASK

PROPRIETES

FANTOMASK est un produit liquide formulé pour éviter l'apparition du spectre des joints lors de l'application d'enduits sur la brique.

FANTOMASK est utilisé sur les briques ou les parpaings, avant l'application d'enduits plâtre ou ciment. Il s'utilise également en couche d'impression comme régulateur de fonds avant l'application d'enduits monocouche selon le **CSTB 2669** du 2 août 93.

FANTOMASK permet aux plâtres et aux enduits de sécher de manière uniforme sur l'ensemble des surfaces recouvertes, évitant ainsi les nuances au niveau des joints de brique.

FANTOMASK ne modifie pas la façon de travailler les enduits, ni le temps de prise.

FANTOMASK peut être utilisé également pour réguler les fonds avant l'application d'un revêtement à base de polymères selon **DTU 42.1*** des réfections de façades.

MISE EN OEUVRE

Diluer 1 litre de **FANTOMASK** pour 20 litres d'eau. Pulvériser de bas en haut en une passe à raison de 1 litre, pour 4 à 5 m² maximum.

Attendre 24 heures avant d'appliquer les enduits.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les différents cahiers des clauses techniques :

• Norme NF P 84-404-3 *

SECURITE D'EMPLOI



GHS05

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux : Méthylsiliconate de potassium H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves

P260: Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventiler

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne pas faire vomir

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube « Périmètre bâtiment »

Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN 14-06-2022



